

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —


Votre dossier HANDICAP en ligne !



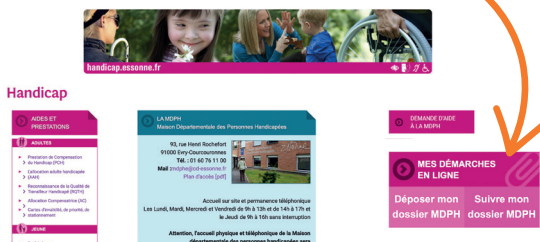
Maison
départementale
des personnes
handicapées

essonne.fr

Grâce au nouveau téléservice mis en place par le Département, suivez votre dossier en ligne, où et quand vous le souhaitez !

- 1 munissez-vous de votre **numéro de dossier MDPH** ou de votre **numéro individu** figurant sur vos correspondances avec la MDPH, ainsi que de votre date de naissance
- 2 connectez-vous à **essonne.fr** et cliquez sur le bouton 
- 3 sélectionnez **Suivre mon dossier MDPH**

🏠 Santé sociale Solidarité / Handicap



- 4 si cela n'est pas déjà fait, créez votre compte

Vous pourrez alors suivre l'avancée de votre dossier selon cinq étapes :

- 1 **déposé** : la MDPH a reçu votre demande et analyse sa faisabilité,
- 2 **recevable** : votre demande est orientée vers les professionnels de l'évaluation,
- 3 **en cours d'évaluation** : les professionnels évaluent vos besoins et proposent des réponses,
- 4 **évalué** : la réponse apportée à votre demande va être décidée en commission (CDAPH),
- 5 **décidé** : votre demande a été traitée, une réponse vous est adressée par voie postale.

Continuez à déposer vos demandes en ligne en cliquant sur :



Un accusé de dépôt vous sera instantanément envoyé.

Maison départementale des personnes handicapées
93, rue Henri Rochefort - 91000 Évry-Courcouronnes
01 60 76 11 00 - mdphe@cd-essonne.fr